



Séminaire d'actualisation des connaissances

2024

Du

lundi 18 mars
(après-midi)

Au

jeudi 21 mars



Jean AULAGNIER

Président de la commission scientifique et pédagogique
Président d'honneur de l'AUREP

« *Le séminaire d'actualisation ... incontournable!*

Une rencontre savante et conviviale. L'année 2024 ne dérogera pas à cette double ambition.

Des thèmes d'actualité, des intervenants qualifiés et reconnus.

L'occasion de se retrouver nombreux et d'enrichir nos pratiques professionnelles.»

LE SÉMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

2

Formules
Présentiel ou Distanciel

3,5

jours
de Conférences

8

Thématiques d'actualité

12

Experts

Jusqu'à

14 h

de formation immo*

Jusqu'à

15 h

de formation DDA*

23,5 h

de formation
(habilitées CSN)

95 %

Taux de satisfaction
2022

Le public

Ce séminaire s'adresse à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société, ont la charge de conseiller une clientèle privée et / ou professionnelle, dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine

Les prérequis

Ce séminaire d'expertise est destiné aux personnes ayant nécessité de valider des heures de formations réglementaires et un niveau de connaissance avancé dans les domaines de l'économie, du droit, de la fiscalité, ... , qu'elles aient suivi ou non un cursus de formation à l'AUREP.

Les objectifs

L'exercice du conseil patrimonial, qu'il soit réalisé auprès d'une clientèle de particuliers ou de chefs d'entreprise, implique la maîtrise de nombreuses connaissances et compétences : économiques, juridiques, fiscales, etc...

Ces matières évoluent sans cesse au rythme des nouvelles lois, jurisprudences ou tout autre évènement lié à la conjoncture économique (La crise sanitaire).

Afin de garantir les meilleurs conseils à leurs clients, les professionnels de la gestion de patrimoine se doivent d'actualiser régulièrement leurs connaissances et compétences.

Modalités pédagogiques

L'AUREP propose deux modalités pédagogiques pour assister aux formations: en présentiel ou en distanciel. En fonction de la modalité choisie, le participant aura accès à des offres décrites en pages XX et XX.

Replays et supports pédagogiques

Les replays de chaque conférence seront accessibles pendant une durée de 30 jours.

Les supports de présentation utilisés par les intervenants seront mis à disposition au format numérique.

Modalités d'évaluation et de suivi

Avant et après chaque intervention, le participant devra répondre à un questionnaire de positionnement. Ce test permettra d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences.

En outre afin d'attester du suivi de la formation, le participant en présentiel devra émarger au moyen des outils fournis sur place par l'AUREP. Pour les participants en distanciel, le rapport de connexion individuel permettra de valider du suivi de la formation

Informations accessibilités

L'AUREP est engagée dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un référent handicap a été nommé et formé afin de faciliter l'accès à l'ensemble des formations. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse referent@aurep.com

Valider des heures de formation

Les formations proposées peuvent, en fonction des thématiques, vous permettre de valider des heures de formation au titre de DDA ou de la carte immo. Pour en savoir plus reportez-vous aux pictos sur les programmes :



= Immo et



= DDA

Vous êtes notaire? Le programme du séminaire est habilité par le CSN.

**Les
interventions
en détail**

LUNDI 18 MARS

De 14 h 00 à 16 h 30

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

INTERVENANTS



Pierre SABATIER

Président AUREP
Co-responsable pédagogique formation IAP
Président PrimeView



Mathieu PLANE

Directeur adjoint Département Analyse et
Prévision OFCE - Sciences Po

OBJECTIFS

- Analyser la situation et l'évolution des tendances économiques d'un pays ou d'une zone géographique afin de la situer dans un cycle long.
- Identifier les problématiques financières de long terme et les risques associés, afin de pouvoir construire une Allocation d'Actifs globale.

PREREQUIS

Le participant devra avoir:

- Des connaissances générales dans les matières économiques et financières
- Une bonne connaissance de la situation économique et géopolitique mondiale.

PLAN

- I- Les caractéristiques conjoncturelles de la situation économique en France
- II- Les caractéristiques conjoncturelles de la situation économique à l'international
- III- Les perspectives microéconomiques pour 2024
- IV- Les conséquences sur l'allocation d'actifs pour 2024

VALIDATION D'HEURES

2,5 heures



ou



LUNDI 18 MARS

De 17 h 00 à 18 h 30

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE

INTERVENANTS



Jean AULAGNIER

Président de la commission scientifique
et pédagogique
Président d'honneur de l'AUREP



Natacha FAUCHIER

Responsable scientifique AUREP
Diplômée notaire
Intervenante AUREP

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances et les compétences des participants grâce à un tour d'horizon de l'actualité juridique et fiscale de l'année écoulée, sous forme d'un jeu de questions / réponses afin que les participants puissent intégrer les évolutions dans leurs pratiques.

PREREQUIS

Le participant devra avoir:

- De bonnes connaissances dans les matières juridiques et fiscales

PLAN

Les principaux thèmes du conseil patrimonial seront abordés, dans leurs aspects civils et fiscaux, et notamment :

- Démembrement de propriété,
- Sociétés civiles,
- Assurance-vie,
- Régimes matrimoniaux, PACS, concubinage,
- Donations,
- Successions.

VALIDATION D'HEURES

1,5 heures



ou



MARDI 19 MARS

De 09 h 00 à 12 h 30

ACCOMPAGNER LE COUPLE NON MARIÉ

INTERVENANTS



Bernard VAREILLE

Professeur émérite,
Droit privé et sciences criminelles,
Université de Limoges



Henri LEYRAT

Docteur en droit privé – HDR -
Diplômé Notaire
Intervenant AUREP

OBJECTIFS

- Conseiller les couples non mariés dans leur choix du régime de Pacs adapté à leur situation ;
- Conseiller ces mêmes couples à l'occasion de l'acquisition d'un immeuble de jouissance ou de rapport ;
- Appréhender les principales questions patrimoniales inhérentes à la séparation des couples non mariés.
- Appréhender les problématiques soulevées par la protection du survivant.

PREREQUIS

Le participant devra avoir:

- Des connaissances approfondies en droit patrimonial de la famille ;
- Des connaissances approfondies en fiscalité patrimoniale.

PLAN

- I – Les critères de choix entre les régimes applicables au Pacs et le concubinage
- II – La liquidation des intérêts patrimoniaux d'un couple non marié lors de sa séparation
- III – Le conseil des couples non mariés lors de l'acquisition d'un immeuble de jouissance
- IV – La protection du survivant d'un couple non marié

VALIDATION D'HEURES

3,5 heures



ou

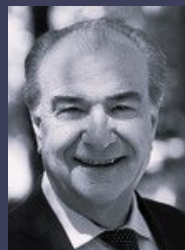


MARDI 19 MARS

De 14 h 00 à 17 h 30

L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DANS LE NOUVEAU CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

INTERVENANTS



Guy MARTY

Président Pierrepapier.fr,
Chroniqueur, formateur



Céline MAHINC

Présidente Eden Finances
Administratrice ANACOFI IMMO
Formatrice

OBJECTIFS

- Comprendre et anticiper les impacts du contexte macroéconomique sur l'immobilier en tant que classe d'actif patrimoniale
- Être en mesure d'arbitrer entre les différentes solutions d'investissements possibles afin d'optimiser la détention du patrimoine immobilier
- Opérer un focus sur « le Crowdfunding » afin d'en maîtriser les avantages et les risques pour bien le conseiller.

PREREQUIS

Le participant devra avoir:

- Des connaissances en matière immobilière tant sur les modes de détention que sur la fiscalité
- Une bonne connaissance de la situation économique et géopolitique.

PLAN

Première partie: Analyse des impacts du nouveau contexte macroéconomique

Introduction : des problèmes de visibilité

1. Ce qui vient de changer dans l'histoire longue
 - Inflation & taux d'intérêt, Économie, géopolitique, valorisation des actifs
2. L'investissement immobilier dans le contexte à venir
 - L'environnement financier, la transition écologique, les nouveaux usages, un nouveau positionnement parmi les actifs
3. Le rôle du CGP
 - Les nouvelles catégories d'immobilier, le vieux débat Direct / Fonds immobiliers, une nouvelle conception de la diversification, l'optimisation patrimoniale

Deuxième partie: Crowdfunding : de nouvelles classes d'actifs en immobilier ?

1. Définition
 - Naissance et évolution, réglementation : un cadre qui évolue, les crowdfunding (immobilier)
2. Vue d'ensemble de l'industrie
 - Etat des lieux : pratiques et montants en jeux, principales statistiques
3. Diversité de solutions d'investissement/financement
 - Taxonomie des schémas d'investissement, avantages / risques passés au crible, des outils pour prévenir les risques

VALIDATION D'HEURES

3,5 heures



MERCREDI 20 MARS

De 09 h 00 à 12 h 30

ÉLABORER LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION 2024 DU DIRIGEANT PROPRIÉTAIRE

INTERVENANTS



Pierre-Yves LAGARDE

Associé IMANI & YOU by Herez
Chargé d'enseignement Université Paris
Dauphine et ESCP Europe

OBJECTIFS

- Identifier et intégrer les bonnes pratiques,
- Connaître et maîtriser les difficultés d'application et les risques nouveaux

PREREQUIS

Le participant devra:

- Connaître les différents modes de rémunérations du chef d'entreprise

PLAN

Bonnes pratiques 2024

- Rémunération de président de SAS ou de gérant majoritaire de SARL : comment choisir
- Charges sociales sur dividendes : parfois un inconvénient, parfois un avantage
- Le calcul 2024 des optimums rémunération/dividendes, selon le niveau de revenu

Difficultés d'application :

- Charges sociales sur dividendes : la société peut-elle les payer ?
- Dividendes de SAS : quand sont-ils assujettis à charges sociales ?
- Nouveau classement en BNC des fonctions techniques ordinales : conséquences pratique.

Les risques nouveaux :

- Sociétés de facturation et requalification en salaire
- La ventilation entre les rémunérations des fonctions techniques et du mandat social
- Les SASU de conseil sans rémunération : abus de droit social ?

VALIDATION D'HEURES

3,5 heures



MERCREDI 20 MARS

De 14 h 00 à 17 h 30

LES « FONDATIONS ACTIONNAIRES » : OU COMMENT ALLIER DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL ET PHILANTHROPIE

INTERVENANTS



Frédéric AUMONT

Notaire associé Althémis Lyon
Lauréat du meilleur gestionnaire de patrimoine 2002
Chargé d'enseignement universités Paris 12 et Lyon 3

OBJECTIFS

- Identifier et maîtriser les différents schémas de création des « fondations actionnaires »
- Connaître les différentes formes de « fondations actionnaires »

PREREQUIS

Le participant devra avoir:

- des connaissances relatives à la place de l'entreprise dans la société, ses évolutions, attentes et enjeux.

PLAN

Propos introductif :

Partie 1 – Présentation des schémas de création des « fondations actionnaires »

A – du vivant du dirigeant propriétaire

B – au décès du dirigeant propriétaire

Partie 2 – Les différentes formes de « fondations actionnaires »

A – Le modèle le plus abouti : la fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)

B – Un modèle plus agile : le fonds de dotation

C – Une forme inaboutie : le fonds de pérennité

VALIDATION D'HEURES

3,5 heures



JEUDI 21 MARS

De 08 h 30 à 12 h 00

LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU SENIOR VULNERABLE ET LA GESTION DE SON PATRIMOINE

INTERVENANTS



Olivier CHOMONO

Directeur associé La Curatelaire
Chargé d'enseignement Ecole Nationale de la
Magistrature
Intervenant AUREP

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les devoirs de l'entourage dans l'accompagnement du senior vulnérable à l'aune de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Maîtriser les outils pour la mise en œuvre d'une protection familiale respectueuse des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

PREREQUIS

- Le participant devra:
- avoir une bonne connaissance des dispositions existantes en matière de protection des majeurs.

PLAN

- La mission de l'aidant familial
- L'aide pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne
 - Les devoirs du conjoint ou du partenaire
 - Les prérogatives de la personne de confiance
 - Le délit de délaissement

- Les obligations des débiteurs d'aliments
- Les formes de l'obligation
 - Le respect de l'équité entre les obligés
 - La récupération de l'aide sociale
 - Les sanctions et les dispenses

- Les outils de la protection juridique
- La sauvegarde de justice
 - La curatelle et ses aménagements
 - La tutelle et le conseil de famille
 - Les habilitations familiales
 - La mise en œuvre du mandat de protection future

VALIDATION D'HEURES

3,5 heures



ou



JEUDI 21 MARS

De 13 h 30 à 15 h 30

LE CONSEILLER FACE À LA RÉFORME DES RETRAITES

INTERVENANTS



Bruno CHRETIEN

Président Factorielles, Previssima
Président de l'Institut de la Protection Sociale
Intervenant AUREP

OBJECTIFS

- Se mettre à jour des dernières évolutions de la législation
- Appréhender les impacts des changements intervenus sur le conseil apporté aux clients

PREREQUIS

Le participant devra:

- Connaître les bases de la retraite des salariés et des indépendants
- Avoir une première pratique du conseil auprès des chefs d'entreprise pour leur retraite et leur rémunération

PLAN

Mise en œuvre de la réforme des retraites

- Rappel des points essentiels de la réforme
- Les conséquences des changements sur les conseils apportés aux clients

Loi Partage de la valeur en entreprise

La nouvelle assiette des cotisations TNS

VALIDATION D'HEURES

2 heures



**Participer au
séminaire
en présentiel**

1

LIEU UNIQUE



HALL 32
32 Rue du Clos Four,
63100 Clermont-Ferrand

Nombre de places limité

180

participants maximum

2

FORMULES

3,5 jours de séminaire

(Du 18 au 21 mars inclus)

8 interventions

12 Experts

Un accès au replay des formations pendant
30 jours

En option:

*La soirée AUREP
du 19 mars*

ou

2,5 jours de séminaire

(Du 18 au 20 mars inclus)

6 interventions

10 Experts

Un accès au replay des formations pendant
30 jours

En option:

*La soirée AUREP
du 19 mars*

Lundi 18 mars

Mardi 19 mars

Mercredi 20 mars

Jeudi 21 mars

09 h 00 à 12 h 30

Accompagner le couple non mariéHenri LEYRAT
et
Bernard VAREILLE3h30  ou 

09 h 00 à 12 h 30

Elaborer le système de rémunération 2024 du dirigeant propriétaire

Pierre-Yves LAGARDE

3h30 

08 h 30 à 12 h 00

Le rôle de la famille dans l'accompagnement du senior vulnérable et la gestion de son patrimoine

Olivier CHOMONO

3h30  ou 

14 h 00 à 16 h 30

Actualité économique et financièrePierre SABATIER et
Mathieu PLANE2h30  ou 

14 h 00 à 17 h 30

L'investissement immobilier dans le nouveau contexte macroéconomiqueGuy MARTY
et
Céline MAHINC3h30 

14 h 00 à 17 h 30

Les « fondations actionnaires » : ou comment allier développement entrepreneurial et philanthropie

Frédéric AUMONT

3h30 

13 h 30 à 15 h 30

Le conseiller face à la réforme des retraites

Bruno CHRETIEN

2h00 

17 h 00 à 18 h 30

Actualité juridique et fiscaleJean AULAGNIER et
Natacha FAUCHIER1h30  ou **En option (+ 50 € TTC*)****SOIRÉE AUREP**
(UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION)

18H30 À 23H00

Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**, bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.***Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).*

PRÉSENTIEL – FORMULE 2,5 JOURS

1 250 € TTC*

Lundi 18 mars

Mardi 19 mars

Mercredi 20 mars

09 h 00 à 12 h 30

Accompagner le couple non marié

Henri LEYRAT
et
Bernard VAREILLE

3h30  ou 

09 h 00 à 12 h 30

Elaborer le système de rémunération 2024 du dirigeant propriétaire

Pierre LAGARDE

3h30 

14 h 00 à 16 h 30

Actualité économique et financière

Pierre SABATIER et
Mathieu PLANE

2h30  ou 

14 h 00 à 17 h 30

L'investissement immobilier dans le nouveau contexte macroéconomique

Guy MARTY
et
Céline MAHINC

3h30 

14 h 00 à 17 h 30

Les « fondations actionnaires » : ou comment allier développement entrepreneurial et philanthropie

Frédéric AUMONT

3h30 

17 h 00 à 18 h 30

Actualité juridique et fiscale

Jean AULAGNIER et
Natacha FAUCHIER

1h30  ou 

En option (+ 50 € TTC*)

SOIRÉE AUREP
(UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION)

18H30 À 23H00

Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI,**
bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.

***Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).*

* Montants TTC (L'AUREP n'est pas assujetti à TVA)

« un moment d'échanges et de convivialité entre participants, intervenants et membres de l'AUREP »

Soirée privée AUREP

(Sur inscription, nombre de places limité)

Prolongez les échanges:
Participez au cocktail dînatoire
organisé par l'AUREP
le mardi 19 mars
à partir de 18h30

Tarif
50 € par personne

Tarif Alumni
45 €



**Participer au
séminaire
en distanciel**

Lundi 18 mars

14 h 00 à 16 h 30

Actualité économique et financière

Pierre SABATIER et
Mathieu PLANE

2h30  ou 

17 h 00 à 18 h 30

Actualité juridique et fiscale

Jean AULAGNIER et
Natacha FAUCHIER

1h30  ou 

Mardi 19 mars

09 h 00 à 12 h 30

Accompagner le couple non marié

Henri LEYRAT
et
Bernard VAREILLE

3h30  ou 

14 h 00 à 17 h 30

L'investissement immobilier dans le nouveau contexte macroéconomique

Guy MARTY
et
Céline MAHINC

3h30 

Mercredi 20 mars

09 h 00 à 12 h 30

Elaborer le système de rémunération 2024 du dirigeant propriétaire

Pierre-Yves LAGARDE

3h30 

14 h 00 à 17 h 30

Les « fondations actionnaires » : ou comment allier développement entrepreneurial et philanthropie

Frédéric AUMONT

3h30 

Jeudi 21 mars

08 h 30 à 12 h 00

Le rôle de la famille dans l'accompagnement du senior vulnérable et la gestion de son patrimoine

Olivier CHOMONO

3h30  ou 

13 h 30 à 15 h 30

Le conseiller face à la réforme des retraites

Bruno CHRETIEN

2h00 

Composez votre séminaire en choisissant les demi-journées qui vous intéressent.

Inscriptions sur notre site, onglet « nos formations / Séminaire »

TARIFS DISTANCIEL

TARIF PAR DEMI-JOURNÉE

250 € TTC*

FORMULE 7 DEMI-JOURNÉES

250 €* TTC X 7 = ~~1750 € TTC*~~

1575 € TTC*

Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**, bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.

***Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).*

* Montants TTC (L'AUREP n'est pas assujetti à TVA)

Comment participer à la formation en distanciel (En direct)

Avant la formation



1- Réaliser le quiz Amont* sur la plateforme digitale de l'AUREP

> Envoi des codes d'accès 8 jours avant

2- Télécharger, éventuellement imprimer, le support de présentation* utilisé lors de la formation

Le jour de la formation



1- Se connecter de façon individuelle à la formation

> un participant = une adresse mail = une connexion**

2- Emarger via Dendreo**

3- Utiliser le tchat pour poser vos questions aux intervenants.

> Les équipes de l'AUREP se chargeront de relayer vos questions.

Après la formation



- Réaliser le quiz Aval* sur la plateforme digitale de l'AUREP

- Compléter le questionnaire de satisfaction



Certificat de réalisation



Attestation de formation***

*Les quiz Amont, Aval et les supports de présentation sont accessibles sur la plateforme digitale de l'AUREP. Les codes d'accès à la plateforme sont adressés 8 jours avant la formation.

**Le contrôle de présence se fait grâce à l'émargement électronique via Dendreo et le rapport de connexion. Une connexion individuelle via l'adresse transmise lors de l'inscription est par conséquent obligatoire.

***Pour obtenir l'attestation de formation, le participant devra obtenir à minima 70 % de réponses justes au test.

Vous n'avez pas pu assister en direct à une des conférences choisies... Bénéficiez de 30 jours pour visualiser l'intervention en replay et vous former.

Comment participer à la formation en distanciel (En replay)



- 1- Réaliser le Quiz Amont***
- 2- Visualiser l'intégralité de la formation enregistrée****
- 3- Réaliser le Quiz Aval ***
- 4- Compléter le questionnaire satisfaction**



Certificat de réalisation



Attestation de formation***

*Les quiz Amont, Aval et les supports de présentation sont accessibles sur la plateforme digitale de l'AUREP. Les codes d'accès à la plateforme sont adressés 8 jours avant la formation.

**Le contrôle de présence se fait grâce au rapport de connexion à la plateforme digitale de l'AUREP. Une connexion individuelle et personnelle est par conséquent obligatoire.

***Pour obtenir l'attestation de formation, le participant devra obtenir à minima 70 % de réponses justes au test.